



LICENCE

ATTESTATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

L'organisme de contrôle ECOCERT France SAS, agréé et accrédité pour la certification de produits agricoles et alimentaires issus du mode de production biologique atteste que l'opérateur :

SARL AGROSEMENS
1025 route de Gardanne
Les Milles
13290 AIX EN PROVENCE

s'est engagé à respecter les règles de production biologique définies par le RCE 834/2007.

Ce document indique que l'opérateur est apte à produire, à préparer à importer ou à distribuer des produits conformes au mode de production biologique.

Seul, il ne permet pas la commercialisation de produits ou la facturation de prestations de service avec référence au mode de production biologique.

Il doit être accompagné d'un certificat listant les produits conformes et/ou d'une attestation listant les procédés conformes.

LICENCE N° 39603/12 T

Date de début de validité : 01/01/2012

Date de fin de validité : 31/12/2013

Fait le 12 décembre 2011
 À l'Isle Jourdain

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.

Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT DE CONFORMITE

(8.) Le présent document est délivré par ECOCERT France SAS sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, complétés du cahier des charges français (CC FR BIO).

Il confirme que l'opérateur (2.) :

SARL AGROSEMENS
1025 ROUTE DE GARDANNE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE - FRANCE

Activité : DISTRIBUTEUR -

(7.) a été contrôlé le 11/07/2011 et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous :

(4.) Libellé	(5.) Catégorie	(6.) Début validité	(6.) Fin validité
Produits transformés			
Autres cultures non permanentes			
Absinthe - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Bleuets - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Calendula (souci) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Capucine - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Coquelicot - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Cosmos - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Hysope - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Jachère fleurie - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Lavande - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mauve - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mélisse - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Oeillet d'Inde (tagète) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Pensée (violette sauvage) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Phacélie - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Pourpier (été et hiver) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Blé semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Causses de sarrasin - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Jachère prairie fleurie (50g graines de fleur + 110g cosses de sarrasin) boîte de 160g - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Luzerne - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mais doux - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mizuna - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012

Fait le 19/09/2011

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.

(3.) Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT DE CONFORMITE

(8.) Le présent document est délivré par ECOCERT France SAS sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, complétés du cahier des charges français (CC FR BIO).

Il confirme que l'opérateur (2.) :

SARL AGROSEMENS
1025 ROUTE DE GARDANNE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE - FRANCE

Activité : DISTRIBUTEUR -

(7.) a été contrôlé le 11/07/2011 et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous :

(4.) Libellé	(5.) Catégorie	(6.) Début validité	(6.) Fin validité
Autres cultures non permanentes			
Moutarde - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Namemia - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Ray grass - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Sorgho - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Stevia - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Trèfle - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Vesce commune - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Légumes et melons, racines et tubercules			
Aneth (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Arroche - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Artichaut - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Aubergine - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Basilic (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Blette - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Bourrache (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Brocoli - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Cardon - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Carotte - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Céleri (branche - rave) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Cerfeuil (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chicorée (scarolle, frisée, sauvage) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chicorée Witloof (endive) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou cabus - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012

Fait le 19/09/2011

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.

(3.) Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT DE CONFORMITE

(8.) Le présent document est délivré par ECOCERT France SAS sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, complétés du cahier des charges français (CC FR BIO).

Il confirme que l'opérateur (2.) :

SARL AGROSEMENS
1025 ROUTE DE GARDANNE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE - FRANCE

Activité : DISTRIBUTEUR -

(7.) a été contrôlé le 11/07/2011 et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous :

(4.) Libellé	(5.) Catégorie	(6.) Début validité	(6.) Fin validité
Légumes et melons, racines et tubercules			
Chou chinois - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou de Bruxelles - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou de Milan - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou fleur - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou frisé non pommé - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou rave - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Chou romanesco - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Ciboulette (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Concombre - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Coriandre - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Cornichon - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Courge - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Courgette - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Cresson alénois - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Echalote - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Epinard - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Estragon (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Fenouil - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Fève - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Gombo - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Grande ortie - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Haricot - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Laitue - batavia - feuille de chêne - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012

Fait le 19/09/2011

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.

(3.) Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT DE CONFORMITE

(8.) Le présent document est délivré par ECOCERT France SAS sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, complétés du cahier des charges français (CC FR BIO).

Il confirme que l'opérateur (2.) :

SARL AGROSEMENS
1025 ROUTE DE GARDANNE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE - FRANCE

Activité : DISTRIBUTEUR -

(7.) a été contrôlé le 11/07/2011 et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous :

(4.) Libellé	(5.) Catégorie	(6.) Début validité	(6.) Fin validité
Légumes et melons, racines et tubercules			
Lentille - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Livèche - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mâche - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Mélange mesclun Crétois(3g) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Melon - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Menthe poivrée (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Navet - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Oignon - graine et bulbillé - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Oignon ciboule - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Origan (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Oseille - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Panais - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Pastèque - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Patisson - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Persil (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Petit pois - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Piment - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Poireau - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Pois chiche - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Pois mangetout - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Poivron - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Potimarron - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Potiron - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012

Fait le 19/09/2011

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.
 (3.) Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT DE CONFORMITE

(8.) Le présent document est délivré par ECOCERT France SAS sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, complétés du cahier des charges français (CC FR BIO).

Il confirme que l'opérateur (2.) :

SARL AGROSEMENS
1025 ROUTE DE GARDANNE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE - FRANCE

Activité : DISTRIBUTEUR -

(7.) a été contrôlé le 11/07/2011 et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous :

(4.) Libellé	(5.) Catégorie	(6.) Début validité	(6.) Fin validité
Légumes et melons, racines et tubercules			
Radis - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Romarin (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Roquette - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Rutabaga - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Sariette (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Sauge (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Thym (plante aromatique) - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Tomate - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Tomate cerise - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Tournesol - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012
Betterave - semence	Biologique (art. 23, 1)	11/07/2011	31/12/2012

Fin du document - Total : 5 pages

Fait le 19/09/2011

Le Responsable de Certification, Jérôme VIEL

Ce document est la propriété d'ECOCERT France SAS. Il doit être restitué sur simple demande.
 (3.) Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
 Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
 Et Accrédité COFRAC n° 5-0035 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr

5, Place de la Gare
F- 68000 COLMAR

Tél. 03 89 41 43 95
Fax 03 89 41 49 51

www.bio-dynamie.org
demeter@bio-dynamie.org

CERTIFICAT

N° 58

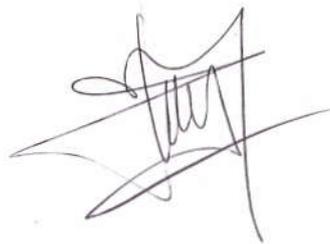
Le présent document atteste que l'entreprise :

AGROSEMENS
1025, Route de Gardanne
13290 AIX LES MILLES

est sous contrat avec l'**Association Demeter France** et respecte les cahiers des charges de Demeter France pour l'élaboration et la commercialisation de produits demeter.
A ce titre, les produits suivants bénéficient de la marque Demeter :

**Chou rave Delicatess White, Chou rave Azur Star, Chou Chinois Pé Tsai,
Chou Chinois Pak Choï Bleuët, Mauve, Cosmos, Œillet d'Inde Panais
Hablange Weisse, Jeunes pousses Namemia, Pois mangetout Ambrosia,
Poivron Yolo Wonder, Haricot Blauhilde, Pourpier d'hiver,**

Colmar, le 16 février 2012
Caroline Brichler
Responsable certification transformateurs



Le présent document est la propriété de Demeter France.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il est valide jusqu'au 30/06/2012.

Bio Cohérence :

la marque du bio « plus »...

L'association Bio Cohérence est le résultat d'une concertation menée durant une année au sein de l'association Alternative Bio 2009. En effet, suite à la mise en place de la nouvelle réglementation bio européenne de 2009, de nombreux opérateurs de la filière bio se sont réunis pour compléter dans certains domaines cette nouvelle réglementation. Seule la création d'une marque collective permettait de traduire un projet global pour la bio. En 2008 déjà, lorsque les travaux préliminaires sur la création d'une nouvelle marque pour la bio ont été entamés, les attentes des consommateurs comme des producteurs allaient bien plus loin que le cadre fixé par la bio réglementaire. On parlait déjà d'un projet de société très large, favorisant une bio à taille humaine, permettant la protection des ressources naturelles, ou encore une bio de proximité.

Organisation

Bio Cohérence est composée de membres gestionnaires qui sont des structures « collectives », associations ou syndicats représentant les usagers de la marque. Ces membres participent à l'Assemblée Générale, au Conseil d'administration, au Comité de marque et ils attribuent (ou non) les licences aux adhérents. Ils font également partie des commissions (de rédaction du cahier des charges et communication). Les membres gestionnaires sont en charge de faire évoluer les outils de Bio Cohérence dans le respect de la charte de l'association. L'association est également composée de membres non gestionnaires. Ce sont les utilisateurs de la marque, appelés statutairement « adhérents simples » : ce sont les producteurs qui utilisent la marque Bio Cohérence, les transformateurs qui utilisent ses matières premières pour composer leurs produits, les magasins qui les distribuent ou les consommateurs qui souhaitent promouvoir un projet de société. Les producteurs membres doivent obligatoirement être adhérents d'une structure collective de producteurs, elle-même membre gestionnaire de Bio Cohérence. Ce peut être un GAB car il s'agit du réseau FNAB, ou encore les Eleveurs Bio de France, ou Val Bio Centre, Bio Direct, ...

La charte : la base du projet Bio Cohérence

La charte concrétise l'engagement des adhérents pour des valeurs et des objectifs communs : « Le projet d'une agriculture porteuse de sens, cohérente et solidaire ». Elle intègre des critères écologiques, sociaux et économiques. C'est le fil conducteur à l'élaboration et à l'évolution des autres éléments liés à la marque.

Les objectifs écologiques

- Pratiquer une gestion la plus économe des ressources naturelles,
- Adapter ses productions aux climats et au terroir,
- Développer la biodiversité sauvage et agricole

Les objectifs sociaux et humanistes

- Solidarité entre tous les membres de la filière
- Veiller au maintien des paysans et à la transmissibilité des fermes...

Les objectifs économiques

- Privilégier la contractualisation
- Équité et transparence dans les relations commerciales...

Le cahier des charges

C'est un complément de la réglementation européenne. Il est organisé en différentes parties, que les adhérents sont amenés à consulter suivant leurs activités : productions végétales, animales, OGM, apiculture, transformation, emballage, transport, etc. Il est voué à évoluer dans le temps et c'est pourquoi, Bio Cohérence s'est dotée d'une Commission de rédaction du cahier des charges qui a pour mission :

- d'adapter cet outil aux différentes demandes de ses membres,
- de couvrir de nouveaux domaines si cela est nécessaire,

- de modifier certains points si de nouveaux éléments apparaissent.

Toutes les modifications apportées devront bien sûr être en accord avec les principes édictés dans la charte de Bio Cohérence, véritable fil conducteur de la démarche.

Principes généraux du cahier des charges

- uniquement des opérateurs déjà certifiés en bio.
- fermes 100% bio (exceptions pour les productions « familiales »)
- fermes 100% Bio Cohérence, avec une dérogation jusqu'au 01/01/2012 et des conditions (pas de « mixité » dans un même atelier, etc.)
- signalement au comité de marque des infrastructures polluantes proches de la ferme
- réalisation d'un auto-diagnostic dans les 2 ans.

Garantie et contrôle

Le respect des critères du cahier des charges est contrôlé par un organisme certificateur indépendant accrédité pour le contrôle européen de la bio. Il est réalisé une fois par an, au même moment que le contrôle officiel, par l'organisme habituel de l'opérateur. En revanche, le respect de la dynamique de progrès (charte, autodiagnostic) est contrôlé par l'association.

Bio cohérence et les distributeurs

En ce qui concerne les magasins, c'est actuellement une adhésion de soutien, même si en 2011 on devrait voir les premiers produits sous marque en linéaire. Des adhérents ont par exemple organisé des animations, des réunions d'information auprès des producteurs, en communiquant vers les consommateurs. Un espace est dédié au distributeur sur le site internet. Des bulletins d'adhésion, de la PLV sur la marque sont disponibles : pique prix, affiches, sacs, etc.

Bio cohérence en chiffres

- 150 producteurs (objectif : 600 à fin 2011)
- une cinquantaine de magasins (objectif : 100 fin 2011)
- une soixantaine de consommateurs
- un transformateur (Laiterie Gaborit) (objectif : une trentaine à fin 2011)
- en cours : Bretagne Viande Bio (sur la filière porc), Lait bio du Maine, Biocer, Body Nature (en attente de matières premières sous marque)
- autres adhésions : UNEBIO, CABSO

Pour plus d'information :
Cécile Guyou - Tél: 09.66.80.29.91
9/11 avenue de Villars - 75007 Paris
www.biocoherecence.fr



UNE ETHIQUE
UN ENGAGEMENT
UNE MARQUE

AGROSEMENS

La Semence au Cœur du Monde

Semences Maraîchères 100 % Biologiques et Bio-dynamiques.

Entreprise semencière 100% Bio, militante, familiale et indépendante.

Spécialiste des variétés anciennes, défenseur de la biodiversité végétale cultivée

Un même cœur de métier, les semences certifiées 100% BIO, qui s'enracinent dans deux gammes :

1. La première, **AGROSEMENS®**, éponyme du nom de notre maison, est dédiée aux maraîchers biologistes professionnels ;
2. La seconde, **La Semence Bio®**, qui est le corollaire du savoir-faire d'AGROSEMENS pour les professionnels, est dédiée aux particuliers.

Pour les particuliers



www.lasemencebio.com

Pour les professionnels



www.agrosemens.com

Accédez à tout l'univers du jardin potager BIO d'un simple clic !

Trouvez toutes les graines, engrais et accessoires, qui feront de votre jardin, terrasse ou balcon, un véritable potager BIO.

“www.lasemencebio.com” est le site qui va vous donner, en toute simplicité, la possibilité de semer, de récolter et de retrouver le véritable goût des légumes de saison. (graines, semences, engrais, lombricompost, terreau, outils, pots, grelinette, aérofouche, table de culture, accessoires, calendrier lunaire des semis, livres et ouvrages sur le jardin potager bio).

AGROSEMENS c'est une large gamme rustique et technique pour les maraîchers producteurs de légumes bio qui répondent ainsi à toutes les demandes des maraîchers agroécologistes, qu'ils soient en vente directe, en paniers (AMAP, Jardin de Cocagne...etc), en marché de gros ou en circuit de transformation (grossistes, RHD, 4^{ème} gamme) :

Plus de **800 variétés** de graines de semences potagères certifiées 100% Bio (variétés anciennes et oubliées, variétés locales, variétés plus techniques...)

Des fiches conseils détaillées, des cas pratiques, des trucs et astuces : tout pour réussir vos semis.

Un service logistique de grande qualité, fiable et efficace

AGROSEMENS signifie « celui qui sème des graines ».

Sa philosophie : faire redécouvrir une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et donc du consommateur ; prendre soin de la Terre pour prendre soin des Hommes, participer au maintien de la biodiversité végétale cultivée reçue en héritage sont ses principaux axes de priorités.